

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

S200 Accompagner les territoires

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale, ayant pour objet d'accompagner les territoires afin de les soutenir et alimenter leur réflexion stratégique en matière de développement territorial.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : 2.4 - Développer un portail de la connaissance des territoires et une mission interne d'observation territoriale

De supprimer :

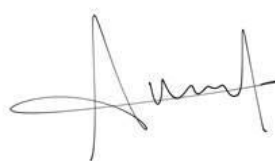
En conclusion, je vous propose : D'ABROGER le règlement d'intervention du Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale voté lors de la session du Conseil régional du 16 décembre 2022.

Ajouter :

Je vous propose d'affecter 200 000 € en autorisation d'engagement pour le « Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire ».



Elsa Richard
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



William Aucant
Conseiller régional
du groupe L'écologie ensemble